



DECISION

LE DIRECTEUR DE L'AGENCE REGIONALE D'EXECUTION DES PROJETS DE LA REGION CASABLANCA-SETTAT

- Vu le Dahir n° 1-15-83 du 20 Ramadan 1436 (7 Juillet 2015) portant promulgation de la loi organique n°111-14 relative aux régions ;
- Vu la délibération n° 02/2016 du conseil de la Région Casablanca-Settat approuvée lors de sa réunion tenue le 7 Mars 2016 ayant pour objet la création de l'Agence Régionale d'Exécution des projets ;
- Vu la décision n° 06/2016 émanant du Président du Conseil de la Région Casablanca-Settat ayant pour objet la création de l'Agence Régionale d'Exécution des projets ;
- Vu l'organigramme de l'Agence Régionale d'Exécution des Projets de la Région Casablanca-Settat ;
- Vu la circulaire N° 07/2013 du 29 avril 2013, relative à la procédure de nomination aux postes de responsabilité au sein des entreprises et établissements publics ;
- Vu la loi cadre du personnel de l'AREP au titre de l'exercice 2022 ;
- Vu les nécessités de service.

DECIDE

Article premier : L'Agence Régionale d'Exécution des Projets de la Région Casablanca-Settat recrute un Directeur du Pôle Gestion de Projets.

Article 2 : Sont éligibles audit poste, les candidats :

- Disposant d'un diplôme d'ingénieur en Génie Civil.
- Ayant une expérience de 10 ans minimum dans le domaine du suivi d'exécution des projets au niveau du secteur public ou privé.
- Totalisant au moins 5 ans d'expérience dans un poste de responsabilité équivalent au Chef de département ou Chef de division ou plus.
- Maitrisant les dispositions du CCAG-T, CCAG-EMO et le décret des marchés publics.

Décision de recrutement du directeur du pôle Gestion de Projets du 25/08/2022







Article 3 : Le Directeur du Pôle Gestion de Projets est responsable du pilotage du portefeuille des projets confiés à l'AREP, de la phase d'étude jusqu'à la réalisation, dans le cadre des objectifs fixés et en assurant le respect des impératifs administratifs, de coûts, délai et qualité. Il anticipe les impacts des transformations et conduit l'accompagnement au changement.

Il a pour principales missions :

- Assurer le pilotage opérationnel des projets confiés à l'AREP (volet administratif, coûts, délais, qualité et risques).
- Comprendre, recueillir et analyser les besoins en lien avec les projets.
- Assurer l'interface avec les parties prenantes des projets (région, Ministères, préfectures, communes...).
- Etablir les règles de coordination, communication et application des dispositions contractuelles et réglementaires, notamment le visa et le suivi des documents liés au contrôle technique et à la gestion des marchés.
- Négocier, rédiger et faire évoluer les documents contractuels.
- Superviser la conception et la réalisation de projets.
- Arbitrer les affectations entre les différents projets.
- Déployer la démarche qualité sur les projets (formation, procédures, etc.).
- Piloter la Direction et assurer la gestion interne des collaborateurs.

Article 4 : Le dossier de candidature doit comprendre les documents suivants :

- Le CV actualisé
- Une copie du ou des diplômes ;
- Une copie de la carte d'identité nationale ;
- Les attestations de travail justifiant l'expérience requise ;
- Un plan d'action et une méthodologie de travail proposée par le candidat(e) pour le poste concerné.

Décision de recrutement du directeur du pôle Gestion de Projets du 25/08/2022



2



Article 5 : Les candidatures pour le poste de Directeur du Pôle Gestion de Projets doivent obligatoirement être déposées au niveau du portail <https://www.emploi-public.ma> , au plus tard le 11/09/2022.

Il est à noter que tout dossier incomplet ou ne correspondant pas au profil recherché sera automatiquement écarté et que seules les candidatures déposées au niveau du portail sus référencé seront traitées.

Casablanca, le 25/08/2022



Mustapha AMRANI
Le Directeur de l'Agence Régionale
d'Exécution des Projets
Région Casablanca - Settat

